



**PROCES VERBAL
N° 11/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le mercredi 02 mai, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Ahmed Salem Ould Bouboutt, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim , Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1°/ Commission de Passation des Marchés des Secteurs Rurales et Sécurité Alimentaire

Ministère de Développement Rural

- **Examen** de la lettre n°0037/CPMSRSA du 23 avril 2012, demandant l'approbation du dossier d'appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement de périmètres irrigués au Gorgol et au Guidimagha en 5 lots distincts.

Décision :

Ce point a été reporté pour complément d'informations.

2°/ Commission de Passation des Marchés des Secteurs des Infrastructures

Direction des Bâtiments et Equipements Publics

- **Examen** de la lettre n°0059/CPMSI du 25 avril 2012, demandant l'approbation du dossier d'appel d'offres relatif à la construction des locaux de la résidence et de la chancellerie de l'Ambassade de la Mauritanie à Madrid (Espagne).

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement de cet appel d'offres sous réserve de la prise en considération des observations annexées à l'Extrait des décisions.

Une copie du DAO corrigé doit être transmise à la CNCMP pour information.

Société de Transport Publics

- **Examen** de la lettre n°0060/CPMSI du 25 avril 2012, demandant l'approbation du dossier d'appel d'offres relatif à la fourniture de carburants au profit de la STP.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement de cet appel d'offres sous réserve de la prise en considération des observations annexées à l'Extrait des décisions.

Une copie du DAO corrigé doit être transmise à la CNCMP pour information.

Société Nationale ISKANE

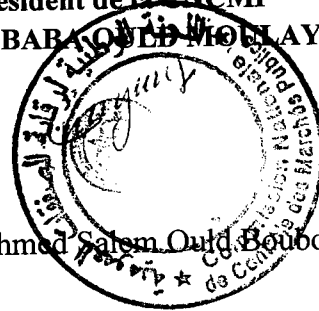
- **Examen** de la lettre n°0061/CPMSI du 25 avril 2012, demandant l'approbation d'un avenant portant sur le changement de domiciliation bancaire du marché relatif à la construction d'un centre de santé de type A dans la nouvelle ville de Chami passé avec l'Ets ECPS.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP approuve le Projet d'avenant qui porte sur le changement de domiciliation bancaire du marché relatif à la construction d'un centre de santé de type A dans la nouvelle ville de Chami du compte n° : 766 99 ouvert à la Chinguitty Bank au compte n° : 00104 820 005 ouvert à la BCI au nom de l'Ets ECPS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11H 30, le jour, mois et an que dessus.

**Le Président de la CNCMP
AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN**



Ahmed Salem Ould Bouboutt

Les Membres

Mohamed Abdallahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Ciré Amadou

Yacoub Ould Haibelty

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul